

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017  
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.112.2011.TREATIES-2 (Notification dépositaire)

CONVENTION INTERNATIONALE DE 1999 SUR LA SAISIE  
CONSERVATOIRE DES NAVIRES

GENÈVE, 12 MARS 1999

ENTRÉE EN VIGUEUR : 14 SEPTEMBRE 2011, CONFORMÉMENT AU PARAGRAPHE 1 DE  
L'ARTICLE 14 DE LA CONVENTION

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Le 14 mars 2011, les conditions pour l'entrée en vigueur de la Convention se sont ainsi trouvées remplies. En conséquence, la Convention entrera en vigueur le 14 septembre 2011, conformément au paragraphe 1 de son article 14 qui stipule :

« 1. La présente Convention entrera en vigueur six mois après la date à laquelle 10 États ont exprimé leur consentement à être liés par elle. »

Des informations concernant le statut le plus récent de la Convention sont disponibles sur le site Web de la section des traités à l'adresse suivante :

[http://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg\\_no=XII-8&chapter=12&lang=fr&clang=fr](http://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XII-8&chapter=12&lang=fr&clang=fr).

Le 14 mars 2011



Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Les notifications dépositaires sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'abonner pour recevoir les notifications dépositaires par email à travers le "Services automatisés d'abonnement", qui est également disponible à l'adresse <http://treaties.un.org>.